

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Pomerleau

<https://www.cadre21.org/membres/ddee03e9343cca52a38023cf>

Date d'obtention : 2022-05-16 02:11:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode empreinte de bienveillance

Augmente le sentiment de sécurité de l'intervenant, du jeune et des parents

Intervention davantage éducative

Méthode claire d'intervention

Partenariat avec les écoles, les policiers et le DPCP

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mieux connaître les rôles de chacun

Encadrement, uniformisation des interventions

Permettre de limiter la propagation des photos

Délai de traitement très court

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rassurer la victime

Ne pas regarder les images

Agir rapidement pour éviter la diffusion

Ne pas divulguer l'identité des jeunes aux médias ou aux autres personnes